



Secretariatu Generale di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Secrétariat Général du Conseil Exécutif de Corse

**RACOLTA DI E DUMANDE A BOCCA
RECUEIL DES QUESTIONS ORALES**

**SESSIONE DI U 28 E 29 DI LUGLIU DI 2022
SESSION DES 28 ET 29 JUILLET 2022**

N° 2022/E4/47

**Question orale déposée par Cathy COGNETTI-TURCHINI
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu »**

OBJET : Maintien à domicile des personnes âgées.

Monsieur le Président,

Je sais votre attachement et votre implication dans l'action que vous conduisez en faveur des personnes âgées.

Le gouvernement n'est pas resté inactif face au souhait des personnes âgées de bien vieillir chez elles. Il a renforcé les structures de maintien à domicile et promulgué plusieurs textes législatifs :

- la loi relative à la dette sociale et l'autonomie a créé une cinquième branche à la sécurité sociale garantissant par la solidarité nationale le risque de perte d'autonomie.
- la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2021 a structuré cette nouvelle branche, donc la création est historique, et lui a apporté un premier périmètre et un financement.

Vous le savez, la population de notre région est vieillissante et place la Corse au premier rang des régions qui auront le plus de séniors d'ici à un peu plus de 20 ans. Le rapport démographique va passer, chez nous, de 1,4 séniors pour un jeune en 2015 à 2,9 séniors pour un jeune en 2050.

Cet accroissement s'accompagne du taux de précarité sociale le plus élevé de France pour cette tranche de notre population.

Face à la dépendance, les familles restent plus solidaires ici qu'ailleurs mais combien de temps résisteront-elles ?

L'option dite du « virage domiciliaire » pour « vieillir-chez-soi » va nécessiter, pour sa mise en œuvre, des moyens importants en matière de ressources humaines.

Création de postes et formation sont déjà au centre des préoccupations compte tenu des difficultés actuelles que rencontrent les organismes d'aide à la personne en matière de recrutement.

Sur le plan structurel, il conviendra de renforcer les services de proximité et notamment dans l'intérieur de notre territoire.

L'équipement des logements (domotique, capteurs détecteurs de chutes etc.), déjà initié, et la modernisation de l'habitat devront s'accompagner d'une réflexion sur la place des personnes âgées dans la société en général (isolement, âgisme etc.) et d'une façon plus spécifique dans la ville (voirie, mobiliers urbains, transports etc.) et nos villages.

Sur le plan sanitaire, la prévention, pour retarder la perte d'autonomie, va devenir un axe stratégique prépondérant afin de « mieux vieillir ». Son développement sera inévitablement consommateur de ressources.

La problématique globale de la dépendance va donc nécessiter :

- Des métiers mieux rémunérés, un secteur professionnel mieux organisé ;
- Une réponse aux besoins en matière de ressources humaines ;
- Des formations mieux adaptées et plus nombreuses ;
- Des métiers plus sûrs, une qualité de vie au travail améliorée.

Je crois qu'une démarche solidaire de l'ensemble de nos députés serait de nature à renforcer le poids de la question que je vous pose :

La Corse, dans un esprit de solidarité nationale, ne pourrait-elle pas bénéficier d'un financement exceptionnel dans ce domaine pour l'aider à affronter les défis de demain en matière de prise en charge de la dépendance des personnes âgées ?

En soumettant cette question devant vous et en la proposant à la validation de notre assemblée, nous pourrions lui donner la force que nous espérons pour sa présentation au gouvernement.

Je vous remercie de l'attention que vous m'avez accordée.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 28 E 29 DI LUGLIU DI 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 28 ET 29 JUILLET 2022

2022 / E4/047

**REPONSE DE MADAME BIANCA FAZI A LA QUESTION DEPOSEE PAR
MADAME CATHERINE COGNETTI-TURCHINI AU NOM DU GROUPE UN
SOFFIU NOVU**

Objet : **Maintien à domicile des personnes à âgées**

Madame la Conseillère, Chère Cathy,

Je vous remercie pour cette question qui va me permettre de revenir sur la politique du Conseil exécutif en matière de bien vieillir.

Dans ce domaine vous le savez, notre Assemblée a validé le 16 décembre 2021, le schéma de l'autonomie 2022/2026 qui définit pour les prochaines années notre stratégie en matière de prévention et d'action en faveur des personnes âgées en situation de handicap.

Nous avons posé ainsi les bases d'une société corse du bien vieillir que nous souhaitons, à savoir, une société qui anticipe et, surtout, qui réponde au plus près aux attentes de sa population. Nous le savons, nous allons voir augmenter sensiblement la part des seniors dans notre population d'ici 2030.

Dans ce schéma, notre priorité demeure « Invechjà bè in casa soia » ou donner la possibilité de bien vieillir chez soi, en prévenant la perte d'autonomie et en améliorant la qualité de l'accompagnement tout au long du parcours de vie ».

A travers ce schéma décliné en 22 fiches actions concrètes et opérationnelles, nous consacrons, pour la période, un budget conséquent de 53 millions d'euros qui se rajoute au budget déjà existant.

Quelques chiffres pour illustrer mon propos :

- Le budget annuel des politiques d'autonomie est passé de 115 millions d'euros en 2019 à plus de 135 millions d'euros pour l'année 2022,
- Plus particulièrement, dans le domaine des politiques en direction des personnes âgées, nous sommes passés de 73 millions d'€ en 2019 à 85 millions d'€ en 2022. Ces budgets significatifs démontrent l'engagement du Conseil exécutif dans ce domaine.

Afin de permettre à chacun de bien vieillir chez soi, vous le rappelez, nous avons besoin de personnels formés aux métiers de l'autonomie, en capacité d'être présents au domicile des personnes âgées tous les jours.

Pour pouvoir assurer cette disponibilité, nous misons notamment sur la création d'une plateforme des métiers de l'autonomie en Corse qui favorisera l'attractivité de ces professions trop souvent précaires, et qui sera situé en Centre Corse, ce qui devrait vous satisfaire , Madame la Conseillère !

Dans le même sens, nous accompagnons financièrement les services d'aides à domicile (SAAD) dans la revalorisation salariale de leur personnel.

A titre d'exemple, en 2022, c'est une augmentation de plus de 7 millions d'euros que la Collectivité de Corse a mobilisée pour ces revalorisations. 2500 salariés du secteur de l'aide à domicile, bénéficient ainsi, depuis octobre 2021, d'une augmentation salariale moyenne, par salarié, de l'ordre de 245 € par mois. Cela concerne les services d'aide à domicile qui ont une convention.

Nous nous mobilisons également, pour répondre à ces enjeux, des dispositifs innovants tel que la création d'un living lab « bien vieillir » en collaboration avec l'Université de Corse afin d'anticiper les besoins à venir des plus âgés.

Vous l'aurez compris, le Conseil exécutif est clairement dans ce domaine à l'initiative de propositions concrètes et innovantes, qui répondent aux enjeux que nous devons relever collectivement, et notamment permettre le maintien, le plus longtemps possible, dans les meilleures conditions, de nos anciens à domicile.

Au regard de ce que je viens de vous rappeler, le Conseil exécutif a donc déjà fait de ce sujet, une priorité de son action dans le domaine des solidarités.

Mais vous avez raison, compte tenu des contraintes budgétaires qui sont les nôtres actuellement, nous devons rechercher et mobiliser des financements spécifiques et supplémentaires.

Vous le savez, la période qui s'annonce va faire l'objet de rendez-vous réguliers avec le Gouvernement. Sur cette thématique, et notamment, celle plus spécifique de la question de la pérennisation du financement de la dépendance, nous avons des attentes fortes qui seront abordées.

Dans ce contexte, la mobilisation de l'ensemble des élus de cette Assemblée doit se faire de manière convergente, et est, à mon sens, essentielle et indispensable.

Je vous remercie.

N° 2022/E4/49

**Question orale déposée par Marie-Claude BRANCA
Au nom du groupe « Core In Fronte »**

OBJET : Lutte contre les feux de forêt.

Sgiò prisidenti,

Canicule, sécheresse, incendies plus ou moins importants, moyens aériens en nombre insuffisant ou vétustes, aussi bien en Corse que dans les autres régions, font dire à tous les professionnels du feu que cet été sera celui de tous les dangers.

Le feu de Gironde en est la preuve. Les soldats du feu sont démunis face à un incendie de cette ampleur, malgré, justement, les renforts en moyens aériens envoyés depuis d'autres régions et également depuis la Corse.

À cet instant, en Corse, nous n'avons pas connu les situations dramatiques vécues les années précédentes. Nous ne pouvons qu'espérer que cela continuera à être le cas pour les mois à venir.

Mais dans un domaine aussi grave que celui des incendies, peut-on prendre le risque d'espérer des conditions favorables ou de compter sur la chance ?

On ne peut se permettre de lésiner sur les moyens, qu'ils soient aériens, terrestres, matériels ou humains quand l'on sait que les 30 premières minutes sont décisives dans le traitement d'un incendie.

La protection des personnes et des biens, la sauvegarde du patrimoine naturel doivent être privilégiés.

Les pilotes, les personnels des SDIS, les élus tirent la sonnette d'alarme. L'Etat français est pointé du doigt pour le manque de moyens et d'anticipation. Tout le monde demande une augmentation des moyens aériens et une mutualisation de ces moyens.

Nous savons que lors de la visite du ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, vous avez évoqué ce problème à plusieurs reprises. Ses réponses semblent peu adaptées à la gravité de la situation.

Il est donc nécessaire de réfléchir par nous-mêmes à des moyens de prévention et à une mutualisation des moyens avec notre environnement géographique immédiat.

Etes-vous prêt, d'une part, à vous tourner vers les régions et Etats de Méditerranée pour mutualiser les moyens ? D'autre part, envisagez-vous de mettre en place une urgente et nouvelle initiative, de réflexion et d'action, sur la prévention, l'entretien des forêts et l'aménagement de notre territoire ?

I nosci anziani diciani « *Prima prudenza, dopu pacienza* » Hè meddu à rifletta è agiscia innanzi che suppartà una disgrazia.

Vi ringraziau.

N° 2022/E4/50

Question orale déposée par le groupe « Avanzemu »

OBJET : Prévention Incendies.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Les récents « mégafeux » de Gironde ont bien évidemment relancé la question prégnante des moyens de lutte, en particulier des moyens dont dispose l'Etat au travers de la Sécurité Civile, afin de répondre aux risques engendrés par l'accélération du réchauffement climatique, la multiplication et l'intensification des périodes de sécheresse ainsi que l'accroissement de la charge du combustible lié à l'abandon des terres agricoles et au développement du maquis.

Ce point, nous le verrons plus en détails dans le cadre de l'examen de la motion que notre groupe a déposée pour cette session. Mais, au-delà des moyens, il existe un second levier d'action, très peu évoqué ces derniers temps, celui de la prévention. La prévention est au moins aussi importante que la lutte et il convient, pour les mêmes raisons sus-évoquées, d'en accroître à la fois les moyens et le périmètre.

A ce titre, qui de plus au fait de la problématique que Christian PINAudeau, ancien Secrétaire général du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, qui a récemment déclaré :

« Le vrai sujet, c'est comment éviter les risques, c'est la prévention. 95 % des feux ont pour origine l'homme. Or, la prévention et la prévision en milieu forestier sont très peu développées ».

Il poursuit en disant :

« il n'existe pas de politique de prévention systématique à l'échelle de chaque massif forestier, à l'exception de la forêt de Gascogne. Pourquoi ? Parce que la forêt est invisible. On ne la voit que quand elle brûle ».

Or, au regard du changement climatique à l'œuvre, ce spécialiste des forêts appelle les pouvoirs publics à « *prendre enfin la mesure du problème, car c'est une décision politique ; la protection de la forêt devrait être une priorité nationale* ».

Sa mise en œuvre passe par quatre points :

- l'application des textes existants,
- la définition précise de ce qu'est la prévention en milieu forestier,
- l'identification d'un interlocuteur territorial responsable et coordonnateur des actions de prévention en milieu forestier,
- la réévaluation des financements à l'aune des enjeux.

Le réchauffement climatique induit une augmentation de l'amplitude des risques incendies avec une saisonnalité qui dépasse le strict cadre estival et doit induire une intensification des moyens de lutte hors période estivale. En outre, sur le volet de l'aménagement du territoire, la proximité toujours plus importante sur les interfaces forêt/habitat nous alarme sur des situations critiques pouvant se localiser aux portes des habitations.

Dans le cadre de cette absolue nécessité d'intensifier le champ d'action de la prévention, la Collectivité de Corse, disposant de compétences et de services dédiés, se doit de mener une réflexion sur ce sujet crucial, en partenariat avec les deux Services d'Incendie et de Secours de Corse.

En effet, au travers de ses unités de forestiers-sapeurs, la Collectivité de Corse joue un rôle majeur dans le dispositif.

A ce titre, Monsieur le Président, quels sont les axes de réflexion que le Conseil exécutif entend mener afin que nous soyons collectivement à la hauteur des enjeux majeurs de protection de notre Terre et de notre Peuple, liés aux risques incendies, dans les mois et les années à venir ?

Dans le même esprit, la Collectivité de Corse pourrait être à l'origine d'un véritable plan de sensibilisation de la jeunesse, voire du grand public, à la problématique de la prévention des risques incendies. Un dispositif est-il envisagé en ce sens ?

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 28 E 29 DI LUGLIU DI 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 28 ET 29 JUILLET 2022

2022 / E4/049
2022/E4/050

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA
QUESTION DEPOSEE PAR MADAME MARIE-CLAUDE BRANCA AU NOM
DU GROUPE CORE IN FRONTE**

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA
QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR PIERRE POLI AU NOM DU
GROUPE AVANZEMU**

Objet : Lutte contre les feux de forêt / Objet : Prévention incendies

Merci pour ces deux questions qui permettent de balayer assez largement le spectre de la problématique de la lutte contre les incendies.

Prévention, essentielle, lutte, stricto-sensu, une fois que le feu est parti, indispensable également.

Un mot sur le renvoi en commission de la motion qui avait été déposée ; c'est précisément parce que cette motion, notamment dans ses considérants, développe un certain nombre de propositions importantes et pour certaines d'entre elles, structurelles et ayant de lourds impacts budgétaires, que le Conseil exécutif s'est prononcé favorablement à un renvoi en commission, précisément pour que les questions de fond ainsi abordées puissent faire l'objet de débats indispensables, a fortiori parce que cette question est cruciale, et ce renvoi en Commission me semble -je parle du Conseil exécutif – conforme aux règles que nous avons essayé d'établir ; c'est-à-dire de

faire en sorte que les motions qui ont des implications juridiques, opérationnelles, contractuelles, budgétaires ou financières puissent faire l'objet d'un débat au sein de l'Assemblée et entre le Conseil exécutif et l'Assemblée précisément pour qu'elles ne soient pas vouées à rester dans les « cartons » une fois votées.

Ceci étant précisé, comme je vous le disais lors de l'invitation à prendre la parole après la question posée par Madame Branca, je comptais, avant même le dépôt de vos questions orales, aborder de façon plus structurelle et stratégique la question du réchauffement climatique, et notamment de son impact à la fois sur la question des incendies et la question de la sécheresse dans le cadre de mon discours d'introduction de session et donc, pour le surplus, je vous renverrai à celui-ci.

Je souhaite répondre, au plan technique, notamment sur l'existant, et tracer les perspectives qui seront ensuite élargies et précisées dans le cadre de mon intervention de tout à l'heure.

Pour prendre les choses dans l'ordre, oui, bien évidemment, la prévention est un enjeu essentiel, nous le savons depuis longtemps en Corse, et nous avons aussi identifié les facteurs qui font que la prévention est absolument indispensable ; et notamment le fait que la déprise agricole a conduit les surfaces non entretenues à gagner de plus en plus de place, le fait que la situation juridique et économique de la forêt corse conduit à une sous exploitation et donc à un défaut d'entretien. Le fait que la sécheresse vienne aggraver la situation, le fait que quelque fois l'urbanisation ne se soit pas faite en tenant compte notamment des exigences de sécurité, tout cela conduit à devoir renforcer notre intervention en matière de prévention.

Comme vous le disiez, la prévention passe bien sûr par les sapeurs-pompiers - et je souhaite leur rendre hommage en notre nom une fois encore -, ce sont également les forestiers sapeurs de la Collectivité de Corse qui sont particulièrement engagés sur le terrain ; 70% de leur temps effectif d'intervention est consacré aux enjeux de prévention.

Mais au-delà des pompiers et des forestiers sapeurs, le travail sur la prévention est un travail à la fois interservices, inter-collectivités, et en partenariat avec l'Etat, puisque, en sont parties prenantes, la DDTM, la DRAAF les Chambres d'agriculture, les différents offices et notamment l'Office de développement agricole, l'Office de l'environnement, l'Office national des forêts, ainsi que les intercommunalités.

Vous savez notamment qu'il y a deux enjeux de réactualisation du plan de protection forestière ; il y a un enjeu de simplification des différents dispositifs, et il y a un enjeu d'innovation. Nous menons avec les élus du Fium'Orbu, ensemble, y compris avec l'implication de l'Université de Corse, une expérience innovante pour aller au-delà des obligations légales de débroussaillage et permettre de mettre en sécurité les zones contiguës notamment pour les hameaux qui sont exposés au risque d'incendie.

De la même façon, la sensibilisation que vous appelez de vos vœux existe déjà, nous l'assurons, en partenariat avec les SIS ; l'Office de l'environnement mène des actions de sensibilisation notamment auprès des publics scolaires, de la même façon que l'Agence du tourisme intervient pour sensibiliser les touristes aux risques d'incendies.

Donc, ces dispositifs en matière de prévention existent, nous essayons de construire un cadre juridique qui permette d'harmoniser et de légaliser l'intervention des forestiers sapeurs notamment au soutien

des exploitants agricoles pour pouvoir mettre hors risque et en état de protection les surfaces. Et je précise que même si cela n'est pas très médiatisé, nous avons des expériences très intéressantes. Nous avons par exemple reçu il y a un mois, des intervenants des Pyrénées qui nous ont expliqué leur savoir-faire et nous échangeons beaucoup avec la Sardaigne également. Donc, ce travail est fait, il demande à être systématisé et élargi.

Sur la prévention, concernant l'anticipation des feux de forêt, je souhaite là aussi rendre un hommage appuyé à ce qui est fait – je parle sous le contrôle des Présidents, Véronique Arrighi et Hyacinthe Vanni, et je sais Pierre Poli, que vous connaissez vous-même, pour avoir été Président du SIS 2A, l'engagement, et la qualité des dispositifs qui sont mis en place.

Je souhaite simplement et je l'ai dit l'autre jour à Gérald Darmanin lorsque nous l'avons reçu, ça a été présenté lors de ses visites successives qui n'étaient pas prévues mais qui étaient particulièrement bienvenues dans le contexte.

Il faut que vous sachiez – pour ceux qui ne le savent pas forcément et notamment pour les gens qui nous écoutent – que le dispositif de surveillance et de lutte contre les incendies au quotidien, c'est près de 450 personnes entre le SIS2B et le SIS2A, en précisant que les moyens du SIS2B s'élèvent à 284 agents, les forestiers sapeurs de la Collectivité de Corse s'élèvent à 19 patrouilles armées, plus des moyens matériels et notamment 3 bulldozers, les autres acteurs sont les réserves communales, – je ne vous donne que les chiffres du Cismonte, ils sont équivalents dans le Pumonti -, il y en a une vingtaine. Les services des espaces littoraux de la Collectivité de Corse, les Chemins de fer qui sont mobilisés et impliqués dans le dispositif ; les moyens militaires, la gendarmerie, la police dans le cadre de ses missions, l'ONF, mais également La Poste, les Fédérations de chasse et les anciens sapeurs-pompiers.

On a donc un dispositif aujourd'hui qui maille au mieux le terrain – et je me rapproche des réponses qui seront amenées suite à la question de Core in Fronte – ce dispositif est important, il atteint aujourd'hui ses limites.

J'en ai parlé avec Gérald Darmanin, nous sommes au bout de l'exercice, je vous rappelle que nous avons investi des moyens considérables aussi bien en fonctionnement qu'en investissement dans le cadre de contrats d'objectifs et de moyens avec le SIS2A et le SIS2B.

Le fonctionnement augmente de façon mécanique ; notre stratégie d'attaque des feux naissants qui est la bonne, conduit notamment à des moyens aériens et humains ; les moyens humains il faut les mettre dans l'urgence, les sorties qu'il y a eu, notamment avec des incendies un peu atypiques comme celui de Vivariu (de nuit) ou celui de la forêt de Verghellu, qui ont représenté une dépense de 100.000 euros en fonctionnement.

Vous savez, et on revient à notre discussion budgétaire – c'est ce que j'ai dit à Gérald Darmanin – aujourd'hui le SIS c'est à 70% la contribution de la CdC, on est sur une augmentation des dépenses de fonctionnement du SIS alors même que nous comprimons les dépenses et nous avons fait le choix de recrutement en pluriannuel de jeunes lauréats du concours pour que les choses puissent se faire dans la transparence ; nous essayons d'avoir une gestion prévisionnelle des effectifs ; mais cela représente quand même une augmentation des dépenses de fonctionnement de 5 à 6% par an. Et nous sommes en explosion totale par rapport à nos ratios que nous devons respecter et à propos desquels l'Etat propose de sanctionner si nous les dépassons, on est donc dans une équation budgétaire impossible, et c'est la raison pour laquelle j'ai dit à Gérald Darmanin qu'il faut que nous repensions les modalités de fonctionnement et d'organisation.

Un autre exemple, on peut dire qu'il faut plus de moyens, dans la note qui m'a été faite par le SIS, là où, sur un feu naissant, nous mettons une équipe (un camion / un chef – 3 équipages sur 1 hectare là où sur le continent il y en a 4), la logique pourrait nous conduire à dire que nous voulons la même chose que sur le continent, mais si nous multiplions par 4 les effectifs on explose ! On doit donc repenser tout ça.

Autre exemple, vous nous invitez dans votre question à penser par nous-mêmes, une intervention aérienne, vous savez que nous l'avons déjà fait, nous l'avons envisagé, nous avons pris un risque en le faisant, nous n'avons pas à financer aujourd'hui des moyens d'interventions aériennes. Il y a aujourd'hui un département qui le fait, cela a donné lieu à un article de presse ; il le fait premièrement car il est un département riche et deuxièmement car il n'est pas confronté aux mêmes types d'incendies que nous ; nous nous avons décidé de faire ça ! Et nous avons dédié un budget, qui, je vous le rappelle représentait une enveloppe de 2M d'euros pour une saison de feu , sauf que, dans la logique budgétaire, on ne peut pas le faire de façon récurrente, mais est-ce que ce n'est pas une fausse bonne idée que de venir se substituer alors que nous n'avons pas de moyens budgétaires et fiscaux propres, à une compétence qui reste exclusivement celle de l'Etat ! Il faut avoir une discussion sur le fond sur cette répartition des compétences – et je précise que si le marché n'avait pas été attribué à l'époque, c'est parce que les offres transmises ne répondaient pas au cahier des charges tel que défini après une discussion technique entre le SIS2A et le SIS2B.

Pour terminer, le deuxième axe de la discussion avec Gérald Darmanin – nous n'avons pas pu la mener jusqu'au bout, mais il faudra bien le faire – c'est que, ce qui se passe partout, et cela fait le lien avec mon intervention de fond de tout à l'heure, oblige à repenser la protection civile et notamment les moyens de lutte contre le feu ; même si on a capitalisé une expérience considérable, on ne peut plus la penser aujourd'hui comme nous l'avons fait il y a 5 ans ou 10 ans. Et ça, l'Etat va être obligé de le faire, l'Union européenne va être obligée de le faire et nous, nous devons participer à cette réflexion, à droit constant et dans la perspective d'évolution institutionnelle.

A droit constant, ça veut dire - qu'est-ce qu'on fait / comment on améliore, renforce, mutualise ? -, il y a aussi des propositions et vous vous en doutez, votre proposition qui nous est commune de dire « aujourd'hui, la Corse est au cœur de la Méditerranée, elle doit participer d'une défense civile, européenne et méditerranéenne », et dans une perspective d'évolution, il faut que l'on nous transfère une partie des compétences dans le domaine ; dans ce cas, nous aurions une partie des recettes et on pourra assumer nos responsabilités aussi bien en interne que vis-à-vis de notre partenariat avec la Sardaigne mais également avec d'autres Régions de Méditerranée ; je vous propose de vous en parler de façon plus détaillée dans le cadre de mon intervention.

Je vous remercie.

N° 2022/E4/51

**Question orale déposée par Françoise CAMPANA
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

OBJET : Réhabilitation du patrimoine.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

L'histoire de la Corse est très riche et nous avons la chance d'avoir un patrimoine bâti et mobilier important, qui est là pour en témoigner.

Nous avons un pays à construire et pour cela, il nous faut savoir ce que nous sommes, et d'où nous venons. C'est là tout l'intérêt de la rénovation et de la valorisation patrimoniale.

Depuis la loi de 2002, la Corse est compétente pour financer la rénovation des monuments historiques. Ces dernières années, nombreux sont les bâtiments historiques qui retrouvent de leur superbe notamment par le biais de financements importants de la Cullettività di Corsica. Vous étiez d'ailleurs présent samedi dernier, à Castifau, pour la réouverture de l'Eglise San Niculau. On pourrait penser aussi à la Chapelle de San Gavinu d'Ampugnani, inaugurée en mars 2021, ou encore à l'Eglise San Michele de Penta di Casinca, en janvier 2022.

Dans le même temps, en 2019, était créé le Centre de Conservation–Restauration du Patrimoine Mobilier de Corse (CCRPMC), établissement de la Collectivité de Corse. Ce dernier permet la restauration, en Corse, à Calvi, de notre patrimoine mobilier.

La préservation de ces édifices et leur mise en valeur apparaissent donc centrales dans les politiques publiques que vous mettez en œuvre.

Dans ce domaine, il serait donc particulièrement intéressant d'avoir une vision globale sur l'ensemble des opérations effectuées, en cours et à venir.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, pouvez-vous apporter un éclairage global sur la politique de rénovation et de valorisation patrimoniale que vous menez, et sur les apports du transfert de compétences issu de la loi de 2002 ?

A ringrazià vi.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 28 E 29 DI LUGLIU DI 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 28 ET 29 JUILLET 2022

2022 / E4/051

**REPONSE DE MADAME ANTONIA LUCIANI A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MADAME FRANCESCA CAMPANA AU NOM DU GROUPE FA
POPULU INSEME**

Objet : Réhabilitation du patrimoine

Signora Cunsigliera, vi ringraziu pè a vostra dumanda.

Comme vous le rappelez, notre Collectivité est devenue cheffe de file de la politique culturelle de la Corse depuis le transfert de compétences intervenu en 2002.

Ainsi, dans le domaine patrimonial, notre action intervient prioritairement dans les champs suivants :

Prioritairement nous intervenons dans le champ des monuments historiques, dans la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine protégé, mais également du patrimoine non protégé à cela s'ajoute, depuis le 1er janvier 2018, avec la création de la Cullettività di Corsica, la gestion directe de cinq musées labellisés « musées de France », des deux Centres de Conservation et d'Etudes pour l'archéologie et des Archives de Corse.

À ce jour, la Corse possède près de 340 édifices protégés au titre des monuments historiques ce qui est relativement peu, comparé à d'autres régions - et environ 2 500 objets relevant du patrimoine mobilier. Il faut savoir que le patrimoine religieux est le plus important avec plus de 50 % du bâti, ce qui montre l'importance artistique et architecturale de nos couvents, églises et chapelles.

Je pourrai citer également les tours littorales, les citadelles et maisons fortes, l'architecture militaire, ou encore des ouvrages d'art.

Une feuille de route a été adoptée en 2018 pour le patrimoine définissant les principaux axes de notre démarche, découle de cette feuille de route notre règlement des aides nous permettant d'intervenir à hauteur de 50% pour les deux principales villes d'Aiacciu et Bastia et jusqu'à 80% pour les plus petites communes.

Pour poursuivre cet élan, nous mobilisons un budget d'environ 4 000 000 € en faveur de la restauration du patrimoine architectural et de 400 000 € en faveur du patrimoine mobilier.

Il faut savoir également que le Centre de Conservation et de restauration du Patrimoine Mobilier de Corse, situé à Calvi, et mis en service en 2019, est devenu un outil majeur nous permettant d'apporter un soutien technique aux collectivités locales dans la restauration et la conservation de leur mobilier.

Parmi les dossiers les plus importants en immobilier de ces dernières années voici quelques exemples remarquables :

- Patrimoniù, en 2018, la restauration des toitures de l'église San Martinu inscrite.
- Santa Maria Figanièdda, en 2018 la restauration de l'église Santa Maria.
- Aiacciu, en 2020, la restauration de la bibliothèque patrimoniale Fesch.
- A Curbaghja, en 2020, la restauration de la Collegiale de A Nunziata.
-

Enfin, il est important d'évoquer des projets structurants sur lesquels nous travaillons depuis plusieurs années dont les travaux vont débuter prochainement :

- Le projet Citadella XXI, qui s'inscrit dans la requalification et la valorisation de toute la citadelle de Corti,
- Les travaux sur l'amphithéâtre antique d'Aleria, qui va donner une impulsion encore plus importante à ce site,
- Et l'achèvement de la restauration du château de la Punta avec l'objectif d'une ouverture au public.

U nostru patrimoniu hè una ricchezza maiò, da priservà, da fà campà è da trasmette à a nostra ghjuventù. Un ringraziu tamantu à tutti quelli chi s'impegnanu per a valorizzazione di a nostra cultura, di a nostra storia è di ciò ch'è no simu !

A ringraziavvi !

N° 2022/E4/48

**Question orale déposée par Véronique PIETRI
Au nom du groupe « Core In Fronte »**

OBJET : Projet de TEPSCAN pour la Corse.

Étant entendu que le cancer constitue la première cause de mortalité dans notre pays, la Corse, avec 30% des décès.

Étant entendu le précepte déjà énoncé en 2015 par l'ancien Président de notre Assemblée, « *A saluta hè un drittu pà tutti, ancu par i Corsi !* »

Étant entendu les constats et les revendications fondamentales énoncés par notre organisation, Core In Fronte, lors de la conférence de presse du lundi 25 juillet 2022 qui mettaient en évidence une situation de renonciation aux soins de nos "Paisani" dans ce contexte.

Étant entendu notre refus de continuer à subir cette dépendance mortifère sanitaire imposée par la France à la Corse.

Étant entendu que tout le territoire français est équipé d'un Tepscan pour 400 000 habitants, y compris les DOM - TOM.

Étant entendu la reconnaissance de la validité de cette technique de pointe que constitue le Tepscan qui permet avec précision de mesurer l'évolution des tumeurs cancéreuses, la politique et les soins à prodiguer.

Étant entendu le rapport COTERI, d'avril 2015, qui confirmait le besoin qualitatif et quantitatif du Tepscan en Corse.

Étant entendu le Plan Régional de Santé 2012-2016 qui stipulait l'implantation du Tepscan en Corse.

Étant entendu la saisine du sénateur Jean Jacques Panunzi de septembre 2019 auprès du ministre français de la Santé de doter la Corse d'un Tepscan.

Étant entendu le vote unanime d'une motion présentée par la précédente majorité sous l'impulsion de Madame Antonini, d'équiper la Corse d'un Tepscan.

Étant entendu que l'Exécutif de notre Collectivité a aujourd'hui les compétences pour jouer un rôle prépondérant dans ce projet primordial pour la Corse.

Nous posons les questions suivantes :

Quand, concrètement, comptez-vous matérialiser avec toutes les autorités concernées, l'implantation de deux Tepscan, un à Aiacciu et un à Bastia ?

Pourriez-vous nous donner un calendrier précis de concrétisation d'installation d'une revendication vitale, majeure et urgente ?

Tout éventuel attermoiement venant à ralentir, sinon obstruer, un projet sanitaire d'une grande et incontestable importance ne pourrait être qualifié autrement que par de la négligence.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 28 E 29 DI LUGLIU DI 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 28 ET 29 JUILLET 2022

2022 / E4/048

**REPONSE DE MADAME BIANCA FAZI A LA QUESTION DEPOSEE PAR
MADAME VERONIQUE PIETRI AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

Objet : **Projet de TEPSCAN pour la Corse**

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,

Vous connaissez ma volonté et celle du Conseil exécutif, de construire un système de santé qui réponde aux besoins des Corses, au plus près de chez eux.

Les Corses peuvent compter sur notre entière implication sur ce sujet, lequel nécessite, nous le savons, une politique publique structurante, adaptée à notre île, dans laquelle nous nous impliquons avec détermination et engagement.

La prise en charge du cancer, première cause de mortalité en Corse, est une priorité de santé publique et l'installation d'un ou deux TEPSCAN est une des réponses au besoin de diagnostic de cette maladie.

La principale indication de la TEP (Tomographie par Emission de Positons), est l'oncologie en diagnostic initial, bilan d'extension, suivi y compris, d'une réponse thérapeutique adaptée.

Le projet a été sollicité, comme vous y faites référence, à la suite de l'adoption d'une motion déposée par Mme Danièle Antonini, au nom du groupe « Femu a Corsica » en septembre 2019, et adoptée à l'unanimité par votre Assemblée.

Cette motion a été suivie d'un courrier à la Ministre de la Santé, dans lequel nous demandions l'implantation de deux appareils sur les sites de Bastia et Ajaccio, associée à un cyclotron sur l'un des

deux sites, afin de doter notre île de ces équipements médicaux performants dans le diagnostic des cancers.

La réponse de la Ministre a été en substance que « *si l'implantation d'un TEPSCAN en Corse est un objectif partagé, il convient de poursuivre l'instruction de ce dossier dans toute son ampleur* » et faisait le lien avec « le programme de transfert de l'activité oncologie du centre hospitalier de Castelluccio vers le centre hospitalier d'Aiacciu ».

Un calendrier de mise en œuvre devait être validé en janvier 2021 dans le cadre du comité de pilotage du projet mais, vous le savez, la crise sanitaire est venue bouleverser ces travaux. Pour répondre plus précisément à votre question, j'ai échangé avec l'ARS avant les élections présidentielles sur le sujet, ils étaient en attente eux aussi d'un changement prévu de majorité, mais surtout d'un Ministre. Il semblerait que le transport de ces matières dangereuses ait un coût très élevé on s'achemine donc vers une innovation, et je vous le livre aujourd'hui en séance, il s'agit d'un transport par drone, le projet est donc sur la table de la DGOS et devrait être arbitré très prochainement.

Par ailleurs, l'installation des TEPSCAN, n'est pas l'unique réponse à la problématique de la prise en charge du cancer. Il fait certes partie de la prise en charge, mais il doit surtout s'inscrire dans un système global de santé, repensé et adapté aux besoins des Corses en la matière ; c'est là notre démarche. Mais, nous irons plus loin dans ce domaine.

Nous travaillons en effet aujourd'hui à construire le système de santé corse de demain, grâce à plusieurs leviers :

- en nous mobilisant sur un projet de création d'un Centre hospitalier universitaire (CHRU) qui pourra par exemple disposer de spécialistes universitaires dans certaines pathologies,
- en proposant une organisation de la chaîne de soins renouvelée, qui permettra aux Corses de bénéficier d'une prise en charge de haute qualité, au plus près de chez eux et de leurs familles, par exemple, en articulant mieux la médecine de ville et le système hospitalier ;
- en favorisant des collaborations constructives entre les structures du privé et l'hôpital ;
- en accompagnant, dès les premières années les étudiants en médecine afin de favoriser l'installation de jeunes médecins dans le rural qui pourront assurer une régularité de la prise en charge, notamment , de nos aînés ;
- en faisant de la prévention dans le domaine de la santé un axe fort de la politique de la Collectivité en la matière.

Alors, pour construire ce système de santé, nous nous appuyons sur des diagnostics territoriaux de l'offre de santé, des acteurs de terrains, professionnels et usagers, mais également sur des professeurs d'Université.

Car ce que nous voulons, c'est un système de santé qui soit performant et équitable dans ses propositions de prise en charge.

Ce que nous voulons surtout, c'est de permettre aux Corses, d'avoir toutes les chances de préserver ce bien précieux qu'est la santé.

C'est dans cet esprit que nous travaillons et que nous œuvrons, au service de l'intérêt de la Corse et de son peuple.

Vi ringraziu !

N° 2022/E4/52

**Question orale déposée par Nadine NIVAGGIONI
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

OBJET : Plan territorial de prévention et de gestion des déchets.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Lors de la session d'avril dernier, vous avez présenté le projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD). Nous savons tous ici la nécessité de la résolution de cette problématique pour la Corse. Ce plan ambitieux, élaboré en concertation, notamment avec les intercommunalités et dans le respect des compétences de chacun, s'est avéré apporter de véritables réponses afin de sortir de cette crise que nous connaissons depuis de trop nombreuses années.

Dans un souci de construction partagée, nous avons pu échanger dans cette enceinte et au sein du CESEC, sur ce projet de Plan avant son passage en Commission de Consultation, d'Évaluation et de Suivi et le lancement de l'enquête publique, alors même que cette étape n'était pas indispensable. Des observations pertinentes ont été intégrées après ce débat.

Ainsi, Monsieur le Président, nous vous saurions gré de bien vouloir faire un retour de cette étape importante de la procédure, de ce que sa décision implique et de nous rappeler les prochaines étapes, avant de revenir ici même, pour un vote définitif.

De même, alors que s'est ouvert le processus de négociation « à vocation historique » avec le gouvernement, dans lequel l'ensemble des sujets devront être abordés, dans quelle mesure envisagez-vous d'inclure la problématique des déchets à ces discussions ?

À ringrazià vi.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 28 E 29 DI LUGLIU DI 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 28 ET 29 JUILLET 2022

2022 / E4/052

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MADAME NADINE NIVAGGIONI AU NOM DU GROUPE FA POPULU
INSEME**

Objet : Plan territorial de prévention et de gestion des déchets

Monsieur la Conseillère,

Je vous remercie de poser cette question qui me semble une question importante et la Commission qui s'est réunie le 13 juillet atteste véritablement d'une volonté de construire les choses ensemble et d'aller de l'avant sur un sujet qui est épineux et que nous aurons à aborder prochainement et, j'ai envie de dire, le plus tôt possible.

Depuis près d'un an, l'élaboration concertée et la rédaction du projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets menées par l'Office de l'Environnement a permis d'acter les différents axes stratégiques de la déclinaison d'actions du plan « Déchets » des douze prochaines années.

Il convient, dans un premier temps, de rappeler la chronologie des différents événements qui ont abouti à la finalisation de ce document qui répond, désormais, véritablement à un enjeu majeur pour la Corse et les Corses.

Le 1^{er} juillet 2021, le Préfet de Corse a transmis au Conseil exécutif de Corse des observations qui, tant sur le fond que sur la forme, étaient de nature à fragiliser le plan, y compris dans la perspective d'un éventuel contentieux.

Dès septembre 2021, des corrections, strictement conformes aux dispositions réglementaires en vigueur et en capacité à proposer des dynamiques opérationnelles efficaces, ont donc été apportées

au document ; ceci afin de sécuriser juridiquement la procédure et de préciser techniquement les orientations du futur plan.

Cette démarche s'est appuyée sur un cycle de rencontres avec notamment les intercommunalités pour prendre le pouls des territoires et esquisser des pistes de travail consensuelles.

Le 20 avril 2022, la CDNATE a pris acte des modifications apportées au projet de Plan, tout comme le CESEC lors de sa plénière en date du 26 avril 2022.

Une présentation facultative du document a été faite en Assemblée de Corse lors de la session du 29 avril 2022. A l'issue des prises de paroles successives des différents groupes, il a été jugé que de nouvelles contributions devaient être apportées au projet de Plan Territorial, pour éviter tant les amalgames inopportuns que les jugements sans rapport avec les objectifs réellement prévus par le Plan.

Ainsi, plusieurs réunions de cadrage avec les services compétents de l'Etat (Préfecture, SGAC, DREAL et l'ADEME) mais aussi du SYVADEC, ont permis l'aboutissement d'un travail, de plusieurs mois, par la présentation du PTPGD finalisé en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi, réunie à Furiani, le 13 juillet 2022.

Les représentants de l'Etat (DREAL, ARS), de l'ADEME, du SYVADEC, des EPCI, des associations environnementales (Zeru Frazu, U Levante...) des syndicats professionnels du bâtiment et des éco-organismes (CITEO) siégeant au sein de la CCES ont émis un avis favorable à l'unanimité consolidant, ainsi, le contenu du Plan et précisant qu'il répondait bien aux attentes et aux enjeux du territoire.

Il s'agit d'une décision majeure dans le processus de validation du Plan Territorial.

En effet, l'avis consultatif de la CCES est une étape obligatoire dans la mise en œuvre du plan qui, désormais, s'inscrit dans un processus, de plus de 12 mois, comprenant successivement l'enquête administrative, la consultation de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) puis l'enquête publique.

Deux délibérations de l'Assemblée de Corse viendront entériner les différentes étapes précitées jusqu'à l'adoption définitive du Plan prévue fin 2023.

Dans le cadre du processus historique qui s'ouvre avec Paris, bien entendu, il sera fondamental de considérer la problématique des déchets au premier rang des discussions.

D'ailleurs, si je puis me le permettre, et c'est à votre demande, Monsieur le Président du Conseil exécutif, que les deux premiers sujets abordés à la mi-septembre seront l'eau et les déchets en présence de deux Ministres, M. Darmanin et M. Bechu.

Toutes les perspectives d'efficience en matière juridique, technique, économique et fiscale seront étudiées afin de donner la latitude adaptée à la réponse attendue par les Corses sur cet enjeu majeur.

Nous serons particulièrement vigilants à intégrer la question de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) à ce processus afin de limiter l'impact de sa hausse sur les industriels corses, et indirectement sur nos contribuables.

La TGAP, définie à l'article 266 du Code des douanes, est perçue à l'occasion de la réception des déchets dans l'installation de stockage ou de l'élimination des déchets et a pour assiette le tonnage de déchets réceptionnés.

Son coût va considérablement augmenter dans les prochaines années, affectant les industriels corses.

Alors que dans les territoires ultra-marins (Guadeloupe, Réunion, Martinique, Guyane et Mayotte) sont appliqués des réfractions du coût de cette taxe, aucune mesure de ce type n'existe en Corse.

Une motion, avait déjà été déposée à l'Assemblée de Corse en mars 2019, en ce sens, demandant à l'Etat que le produit de la TGAP prélevé en Corse soit reversé dans son intégralité à la Collectivité et qu'il soit exclusivement dédié au financement d'actions en faveur d'une gestion plus vertueuse des déchets.

Eccu, u caminu hè statu longu mà cù a determinazione di travaglià in seme, emu fattu un passu maiò.

Vi ringraziu !